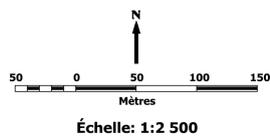


# Plan Local d'Urbanisme

## 5.3 Plan de zonage Bourg



- ZONES URBAINES**
- UL (Équipements collectifs)
  - UBb (Extensions pavillonnaires)
  - UO (Zone de projet)
  - UA (Centre ancien du bourg)
  - UE (Zones d'activités)
  - UB (Extensions pavillonnaires)

- ZONE D'URBANISATION FUTURE**
- 1AUB (A vocation d'habitat)

- ZONES AGRICOLES**
- A (Espace agricole)
  - AE (STECAL à vocation d'activité économique)

- ZONES NATURELLES**
- NA (Espace naturel)
  - NL (Espace naturel de loisirs)
  - NLa (STECAL à vocation de loisirs)
  - NLb (STECAL à vocation de loisirs)
  - NP (Espace naturel protégé)

Limite communale

**PRESCRIPTIONS DIVERSES**

- Marges de recul sur routes départementales (50 m pour les habitations)
- Marges de recul sur routes départementales (25 m pour les autres constructions)
- Marges de recul sur routes départementales (25 m pour toutes constructions)
- Marges de recul résultant de l'application de l'article L 111-6 et suivants du CU
- Classement sonore des infrastructures terrestres
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Atlas des zones inondables
- Archéologie préventive

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**

- Protection environnementale
- Élément de paysage (L 151-23 du CU) - Boisements
  - Élément de paysage (L 151-23 du CU) - Linéaires bocagers
  - Zones humides (L 151-23 du CU)

- Protection architecturale
- Changement de destination d'un bâtiment (L 151-11 du CU) et protection du patrimoine (L 151-19 du CU)
  - Élément de paysage (L 151-19 du CU) - Constructions
  - Élément de paysage (L 151-19 du CU) - Constructions

**SERVITUDES PARTICULIÈRES**

- Préservation du commerce
- Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L 151-16 du CU)
  - Secteur de centralité commerciale (L 151-16 du CU)
- Chemins doux
- Chemins doux à créer ou à conserver (L 151-38 du CU)
- Mixité sociale
- Secteur de diversité sociale (L 151-15 du CU) - se reporter aux OAP
- Emplacements réservés
- Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L 151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'équipements collectifs	COMMUNE	2 480 m <sup>2</sup>
2	Aménagements d'un accès	COMMUNE	225 m <sup>2</sup>
3	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	330 m <sup>2</sup>
4	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	240 m <sup>2</sup>
5	Aménagements d'une voie de desserte	COMMUNE	1 060 m <sup>2</sup>
6	Aménagements de voirie	COMMUNE	3 200 m <sup>2</sup>

Échelle : 1/2 500e  
Arrêt en date du 22 octobre 2019

L'Atelier d'Ys  
21 rue du Tréfle  
35520 La Mézière  
02.99.66.67.81

